



1006343802

DATE DEPOT : 2010-07-22

NUMERO DE DEPOT : 63438

N° GESTION : 2009B03147

N° SIREN : 510489503

DENOMINATION : A WORLD FOR US

ADRESSE : 17 rue des 5 Diamants 75013 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/06/11

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DIRIGEANT SOCIAL

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

A WORLD FOR US
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 17 rue des 5 Diamants
75013 PARIS
RCS PARIS B 510 489 503

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 11 JUIN 2010**

L'an deux mille dix et le onze juin,

Au siège social à neuf heures,

Monsieur Stéphane DELORME, en sa qualité de Président de la société A WORLD FOR US,

A pris les décisions suivantes portant sur la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des associés du 27 mai 2010 :

Augmentation du capital

1. EXPOSE

Le Président rappelle :

- Que par délibération en date du 27 mai 2010, l'assemblée générale des associés de la société a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX EUROS (1 232 €) par la création et l'émission de MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX (1 232) actions nouvelles de numéraire de UN EURO (1 €) chacune de valeur nominale, émises au prix unitaire de SOIXANTE EUROS (60 €) soit avec une prime d'émission de CINQUANTE NEUF (59 €) par action, à libérer intégralement à la souscription en espèces.

- Que le délai de souscription a été ouvert du 28 mai 2010 au 14 juin 2010 inclus.

- Que les actions nouvelles seraient créées avec jouissance du jour de la réalisation de l'augmentation de capital et, à compter de cette date, entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts ainsi qu'aux décisions des associés.

SD

- Que l'assemblée générale a déterminé, en outre, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et a conféré tous pouvoirs au Président pour réaliser l'augmentation de capital, modifier éventuellement les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, clore par anticipation la période de souscription dès que toutes les actions à titre irréductible auront été souscrites, recueillir les souscriptions et les versements de libération, effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives et, d'une façon générale, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée.

2. REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Président constate :

- Que tous les droits de souscription à titre irréductible ayant été régulièrement exercés dès le 11 juin 2010, le délai de souscription s'est trouvé clos par anticipation à cette date,
- Que les MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX (1 232) actions nouvelles de UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune, composant l'augmentation de capital de MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX EUROS (1 232 €) ont été entièrement souscrites par trois personnes au moyen de trois bulletins de souscription,
- Que les souscripteurs se sont libérés de leur souscription en espèces ainsi que l'atteste le certificat établi par le dépositaire des fonds.

Qu'ainsi les MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX (1 232) actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que, par suite, l'augmentation de capital de DIX MILLE EUROS (10 000 €) à ONZE MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX EUROS (11 232 €) se trouve définitivement réalisée.

3. MODIFICATION DES STATUTS

Le Président, comme conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus décrite, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui seront désormais libellés ainsi qu'il suit :

Article 6 – APPORTS

« Il a été apporté à la société :

- Lors de sa constitution, en numéraire, la somme de DIX MILLE EUROS, ci 10 000 €

5

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 27 mai 2010 et des décisions du Président du 11 juin 2010, une somme en numéraire de MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX EUROS, ci 1 232 €

La différence entre le montant de la souscription et la valeur nominale des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

TOTAL égal au montant des apports composant le capital social, soit ONZE MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX EUROS, ci 11 232 € »

Article 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de ONZE MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX EUROS (11 232 €). Il est divisé en ONZE MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX (11 232) actions d'une seule catégorie de UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

4. POUVOIRS

Le Président confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales en suite ou en conséquence.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président

Enregistré à : S.I.E 6E ODEON-POLE ENREGISTREMENT PARIS
SUD

Le 24/06/2010 Bordereau n°2010/673 Case n°9

Ext 7380

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agente

Anno-Maria Cuvelier
Agente des impôts

5